

RENTÉE SCOLAIRE 2022/23

INSCRIPTION
EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
DU CONSERVATOIRE

« *instrument, danse ou voix* »

(à effectuer avant le 6 février 2022)

Le principe

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement artistique. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Les établissements partenaires

Cinq écoles primaires et deux collèges proposent des classes à horaires aménagés :

- École Saint Jean (instrument) / 13 rue des Bonnes Gens (Centre ville)
- École du Neufeld (instrument) / 1, rue du Sundgau (Neudorf)
- École Gustave Doré (instrument) / 175, route de Mittelhausbergen (Cronenbourg)
- École de la Canardière (voix) / 59 rue de la Canardière (Meinau)
- École Louvois (danse) / 18 quai des Alpes (Esplanade)
- Collège Pasteur / Allée Colette Besson (Gare)
- Collège Lezay Marnésia / 16 rue du Poitou (Meinau)

Accès en CE1

En CE1, l'accès se fait sur tests d'aptitude, pour lesquels aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

- Entrée en CE1 HA **instrument** : 31 mars et 2 avril 2022 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA **voix** : 28 mars 2022 au Conservatoire.
- Entrée en CE1 HA **danse** : 29 mars 2022 au Conservatoire.

Accès en CE2 et plus

À partir du CE2, l'accès se fait sur concours d'entrée, durant lesquels il est tenu compte du niveau musical ou chorégraphique de l'enfant.

- Entrée à partir du CE2 HA **instrument** : 30 mars 2022 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **voix** : 28 mars 2022 au Conservatoire.
- Entrée à partir du CE2 HA **danse** : 26 mars 2022 au Conservatoire.

Inscription

L'inscription aux tests et concours est à effectuer avant **dimanche 6 février 2022 minuit**.

si les boutons ne fonctionnent pas, retrouvez les formulaires sur le [site internet du Conservatoire](#).

Admission

Les parents seront informés de l'admission ou non de leur enfant en cursus à horaires aménagés après avis de la commission, fin mai 2022.

Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

JOURNÉE D'INFORMATION

samedi 29 janvier 2022 de 10h à 17h
Cité de la musique et de la danse.

Entrée libre. Contrôle du pass sanitaire.

Durant cette journée, votre enfant pourra découvrir les trois disciplines proposées en horaires aménagés (instrument, voix et danse) à travers :

- des cours publics,
- des ateliers-découverte,
- des mini-concerts.

Vous pourrez poser des questions aux enseignants et recevoir des conseils.
Le service scolarité sera à votre disposition pour toute aide concernant les inscriptions.

Le programme détaillé sera mis en ligne sur le site du Conservatoire.

En fin de journée, à 19h, aura lieu un concert de l'**Orchestre symphonique du Conservatoire** dirigé par Manuel Mendoza, durant lequel vous pourrez notamment écouter *Le carnaval des animaux* de Camille Saint-Saëns : un magnifique spectacle pour toute la famille.

Entrée libre sur réservation, [en cliquant ici](#).

Contrôle du pass sanitaire.

En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, cette journée est susceptible d'être annulée au dernier moment. Merci de vérifier le jour même sur le site internet du Conservatoire le maintien ou non de l'événement.



Représentation du « Carnaval des animaux » au Musée Würth en novembre 2021, par l'Ensemble instrumental du Conservatoire. Direction : Manuel Mendoza. ©Musée Würth



CONSERVATOIRE

Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex

- HA instrument : anne-juliette.meyer@strasbourg.eu
- HA voix : margaux.hugbart@strasbourg.eu
- HA danse : arnaud.coste@strasbourg.eu

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

Division des élèves (Divel)

65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex

☎ 03 88 45 92 68
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr